

## LE GILET DE SAUVETAGE

Tout adhérent s'engage dans le bulletin d'adhésion annuel à posséder et emporter à bord un gilet de sauvetage à gonflement automatique, en toute croisière dans le cadre de l'AMCRE.

Cette obligation n'est évidemment pas suffisante pour assurer la sécurité. Il faut encore choisir le bon modèle de gilet, et surtout...le porter quand il faut.

Concernant le matériel, le site internet (Infos diverses adhérents/sécurité) vous apporte des informations techniques pour guider votre choix.

L'importance du choix doit toutefois être relativisée, dans la mesure où tous les matériels vendus en France sont homologués, et possèdent les 3 fonctions :

- 1) gonflement automatique en cas de chute à la mer;
- 2) à défaut, gonflement en actionnant une tirette;
- 3) à défaut, gonflement à la bouche en soufflant dans un tuyau. La probabilité qu'aucune de ces solutions ne fonctionne ou ne puisse pas être mise en œuvre est donc faible, même avec le moins bon matériel. Précisons aussi que ces gilets sont aussi des harnais, qui permettent de s'accrocher au bateau par une longe et un mousqueton.

L'important est d'acheter un gilet, et surtout de le porter.

Le meilleur de tous les gilets, s'il reste dans le sac, est beaucoup moins efficace que le moins bon des gilets s'il est porté.

**Mais quand porter le gilet ?** C'est LA question importante. Précisons bien deux choses fondamentales.

Tout d'abord le skipper est maître à bord, et responsable de la sécurité de tous les équipiers . Il doit demander, voire exiger, le port du gilet/harnais chaque fois qu'il le juge nécessaire; le Conseil d'Administration de l'AMCRE n'a pas pour mission d'imposer des règles concernant le déroulement des croisières.

Ensuite, chaque équipier doit se sentir le premier responsable de sa propre sécurité. C'est pour ça que nous lui demandons de posséder son propre gilet: pour qu'il le connaisse bien, qu'il en dispose à tout moment, et qu'il décide lui-même de le porter chaque fois qu'il sent que la situation présente un risque.

Rappelons aussi que la sécurité dans ce domaine, c'est d'abord de tout faire pour ne pas tomber à l'eau car la situation de « l'homme à la mer » (dont les femmes ne sont pas dispensées) est toujours mal vécue, aussi bien par la "victime" que par les autres membres d'équipage. Hisser quelqu'un à bord par une mer formée peut être très difficile voire même dangereux.

**Sans imposer de règles, on peut répondre de deux façons à la question: quand porter le gilet ?**

Selon les circonstances... qu'il serait long de détailler.

1. Si ça bouge beaucoup, mer formée, coup de vent, en navigation de nuit etc: c'est presque inutile de le dire tellement c'est évident pour tout le monde.

Mais aussi, et c'est beaucoup moins évident, dans deux situations particulièrement dangereuses. Les parcours en annexes tout d'abord, qui provoquent des morts tous les ans, même dans des eaux calmes et dans de petits parcours.

Le port systématique du gilet en annexe nous semble une bonne mesure de prudence. Ensuite, chaque fois qu'en navigation on est seul dans le cockpit ou sur le pont, les autres membres d'équipage étant dans le carré par exemple. Personne ne vous verrait tomber à l'eau. Pensez à Tabarly ou tout récemment à Florence Artaud.

2. Ou tout le temps et par tous temps. Pourquoi pas ? La légèreté et le confort des gilets permettent de les porter en permanence sans gêne réelle (dans le cockpit et sur le pont). Insistons au passage sur le critère du confort qui, paradoxalement, devient un critère de sécurité: on porte d'autant plus facilement son gilet qu'il est confortable; alors essayez-le bien et choisissez-le dans ce sens. Le port du gilet en permanence est la règle dans beaucoup d'écoles de croisière (Glénans etc) et pour les matelots de pont sur les navires de compagnies de navigation. Un des propriétaires de l'AMCRE en a fait une règle à son bord. Tout équipier peut en faire sa règle personnelle à bord de tout bateau dans le cadre de l'association : aucun skipper ne s'y opposera.